

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 19 - procurations : 4 - votants : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux.

PROCURATIONS :

M. BODIN Olivier délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux a donné procuration à M. VAN REMOORTERE Éric délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux – **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à Mme CIRRE Marie-Line déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher.

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. MNICHE Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-deux
En exercice	: 30	Le 14 décembre
Présents	: 19	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 04	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 23	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 23	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 6 décembre 2022
Abstention	: 00	

N° : 221214_02

OBJET : Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

Le SICTOM a reçu le rapport d'observation définitif relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) champagne Berrichonne en date du 22/11/2022.

En application de l'article L. 243-6 du code des juridictions financières (CJF), il convient de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion la plus proche afin qu'il puisse donner lieu à un débat.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué au tiers. À ce titre, il sera mis en ligne sur le site internet du SICTOM.

Le rapport, riche d'informations précises, propose 7 actions :

- Présenter un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets comportant l'intégralité des informations prévues à l'article D.224-1 du CGCT
- Adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, conformément aux dispositions du code de l'environnement
- Mettre un terme à la pratique du « fini-parti » applicable au temps de travail des équipes de collecte
- Rédiger les notes de présentation brèves et synthétiques à l'appui des documents budgétaires conformément aux dispositions de l'article L.2313.1 du CGCT
- Organiser la tenue du débat des orientations budgétaires (DOB) dans le délai légal et enrichir le rapport sur les orientations budgétaires des informations requises
- Renseigner les annexes des budgets primitifs et comptes administratifs conformément aux dispositions réglementaires
- Effectuer une étude sur les conséquences de la perte des contrats de tri des emballages des déchets ménagers

Avis du bureau : Le Bureau prend connaissance du document lors de sa réunion du 01/12/2022.

M. le président rappelle qu'il a adressé un courrier à la CRC le 20/10/2022 et que celui-ci est annexé au rapport. Ce courrier précise les actions déjà engagées

DELIBERATION

Vu le CGCT

Vu le CJF

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir suivi la présentation du rapport et avoir débattu sur ce rapport, le conseil syndical demande à l'unanimité que l'ensemble des recommandations non encore traitées soient mises en place.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD
Délégué titulaire de la

Communauté de Commune Champagne Boischauds



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20/12/2022

Publié ou Notifié le : 21/12/2022



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE